|  |
| --- |
| **AVIS** |
| Comité économique et social européen |
| **Aligner les stratégies et les activités des entreprises du secteur alimentaire sur les ODD pour une relance durable après la COVID-19** |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Aligner les stratégies et les activités des entreprises du secteur alimentaire sur les ODD pour une relance durable après la COVID-19(avis d’initiative) |
|  |
| **NAT/821** |
|  |
| Rapporteur: **Andreas THURNER**Corapporteur: **Peter SCHMIDT** |

**FR**

|  |  |
| --- | --- |
| Décision de l’assemblée plénière | 25/03/2021 |
| Base juridique | Article 32, paragraphe 2, du règlement intérieur |
|  | Avis d’initiative |
| Compétence | Section «Agriculture, développement rural et environnement» |
| Adoption en section | 25/11/2021 |
| Adoption en session plénière | 9/12/2021 |
| Session plénière no | 564 |
| Résultat du vote(pour/contre/abstentions) | 209/0/02 |

# **Conclusions et recommandations**

Le Comité économique et social européen (CESE):

## reconnaît que les entreprises du secteur alimentaire de l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement (notamment les agriculteurs et les pêcheurs, les coopératives, les entreprises agroalimentaires, les détaillants et les grossistes européens, ainsi que d’autres types d’entreprises) œuvrent dès à présent pour progresser sur la voie de la durabilité et pour offrir aux consommateurs des produits sains et durables conformément au pacte vert pour l’Europe. Néanmoins, pour se placer sur la trajectoire qui permette de réaliser les objectifs de développement durable, il s’impose de consentir davantage d’efforts;

## souligne qu’il est besoin d’un cadre qui favorise l’innovation afin d’aider au moyen d’outils et de solutions adaptés les opérateurs économiques dans leur transition vers des pratiques commerciales plus durables. Il s’impose de lever les obstacles à l’innovation;

## relève qu’à l’heure actuelle, les opérateurs économiques perçoivent souvent les exigences de durabilité comme une complication et un fardeau plutôt que comme de nouvelles possibilités; pour y remédier, il recommande donc d’élaborer un discours plus aisé à comprendre, une «grammaire de la durabilité»;

## tient la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, l’approvisionnement durable, l’amélioration des systèmes d’emballage et de logistique, des chaînes alimentaires circulaires et efficaces dans l’utilisation des ressources, tout comme les solutions de la bioéconomie, pour des angles d’attaque efficaces afin de progresser vers davantage de durabilité;

## met en relief le rôle important qui incombe aux consommateurs dans ce contexte. Des mesures d’information et d’éducation, combinées à des pratiques transparentes d’étiquetage des denrées alimentaires, donneront aux consommateurs les moyens d’opérer le choix le plus durable[[1]](#footnote-1). La Commission devrait également mettre en place des mesures pour garantir le caractère abordable de denrées alimentaires saines et produites, transformées et distribuées de manière durable;

## se félicite du code de conduite de l’UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables. La plupart des parties concernées estime de manière générale que la conception d’un code volontaire constitue un processus particulièrement utile qui a encore rapproché les partenaires de la chaîne d’approvisionnement alimentaire. Cette initiative constitue un point de départ et devrait se poursuivre pour servir de plateforme collaborative en faveur de pratiques commerciales responsables et durables. En particulier, le CESE:

## met en relief les limites d’une approche volontaire et préconise d’adopter une réglementation et une législation afin d’assurer une transition rapide vers la durabilité;

## recommande d’affermir le code de conduite pour ce qui est de la dimension sociale, de la négociation collective et de la protection sociale. Les partenaires sociaux doivent être associés;

## souligne la nécessité de mettre en place une procédure adéquate de réexamen de la mise en œuvre du code de conduite sur le terrain et de s’assurer de la concrétisation ou non des engagements et des déclarations individuels en faveur des objectifs souhaités, car l’expérience montre que seul est fait ce qui est mesuré et suivi. De manière générale, un engagement plus marqué de la société civile et le dialogue social seront également déterminants pour le succès de la démarche;

## relève que jusqu’à présent, ce sont principalement des entreprises de grande taille et multinationales qui ont adhéré au code de conduite et fait valoir la nécessité d’un environnement favorable, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME), afin de soutenir et de faciliter un engagement plus marqué à l’endroit du programme des objectifs de développement durable. Alors que les grandes entreprises disposent souvent d’ores et déjà de leurs propres services chargés des questions de durabilité, il apparaît que les PME ne disposent souvent que de ressources et de capacités limitées pour prendre en compte la durabilité dans leurs activités;

## souligne combien il importe que les États membres appliquent rapidement la directive de l’Union sur les pratiques commerciales déloyales et d’autres mesures politiques de soutien afin de favoriser des systèmes alimentaires plus durables et résilients[[2]](#footnote-2);

## se félicite de l’initiative de la Commission de concevoir un cadre législatif en faveur d’un système alimentaire durable de l’Union européenne et en vue d’intégrer la durabilité à l’ensemble des politiques liées à l’alimentation[[3]](#footnote-3). Il existe un besoin manifeste de réglementation et d’un certain degré de normalisation et d’harmonisation pour garantir la crédibilité et des conditions équitables de concurrence;

## demande derechef à la Commission de garantir la cohérence de son action entre ses différentes politiques sectorielles, entre autres en matière de climat, d’environnement, de commerce et de concurrence[[4]](#footnote-4). Cette démarche permettrait de faciliter la prise de décisions commerciales durables par les acteurs du secteur alimentaire. Le cadre législatif devrait créer des conditions de concurrence réellement équitables;

## réitère sa recommandation d’étudier la possibilité d’un Conseil européen de la politique alimentaire plurilatéral et à plusieurs niveaux, qui pourrait, entre autres, faciliter l’engagement de la société civile dans le suivi du code de conduite;

## fait valoir que la durabilité repose sur trois piliers principaux, d’ordre économique, environnemental et social. Au vu de la diversité des conditions d’ensemble qui prévalent, il convient de reconnaître qu’une approche unique et universelle ne fonctionnera pas. Aussi un cadre législatif devrait-il autoriser et faciliter des solutions taillées sur mesure, grâce par exemple à des mécanismes d’autoévaluation et d’analyse comparative;

## recommande que ce cadre soit aisément compréhensible et se fonde sur des règles, des orientations et des incitations. La législation relative à la finance durable (taxinomie), qui en est pour l’heure au stade de l’élaboration, ne doit pas pécher par une complexité excessive.

# **Introduction**

## La stratégie «De la ferme à la table»[[5]](#footnote-5) figure au cœur du pacte vert pour l’Europe. Elle traite de façon détaillée des difficultés que soulève la mise en place de systèmes alimentaires durables et reconnaît les liens inextricables entre des personnes en bonne santé, des sociétés en bonne santé et une planète en bonne santé. La stratégie est en outre un élément essentiel du programme élaboré par la Commission pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Depuis des années, le CESE joue un rôle de premier plan dans la promotion d’une politique alimentaire globale de l’UE. Le Comité a été la première institution européenne à plaider en faveur d’une approche globale[[6]](#footnote-6), ouvrant la voie à la stratégie «De la ferme à la table».

## La stratégie «De la ferme à la table» reconnaît que les entreprises de transformation de denrées alimentaires, les exploitants de services de restauration et les détaillants contribuent à façonner le marché et à influencer les choix alimentaires des consommateurs au travers des types de denrées alimentaires qu’ils produisent, du choix de leurs fournisseurs, de leurs méthodes de production et de leurs pratiques en matière d’emballage, de transport et de commercialisation. Afin de tirer parti de cette situation, la Commission a conçu un code de conduite de l’UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables[[7]](#footnote-7), qui s’accompagne d’un cadre de suivi mis en place le 5 juillet 2021.

## Au niveau international, le sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires[[8]](#footnote-8), organisé sous l’égide du secrétaire général de l’ONU en septembre 2021, a donné le ton s’agissant de l’importance des systèmes alimentaires durables pour les années à venir. Il entend lancer des mesures inédites audacieuses visant à transformer la manière dont le monde produit et consomme des denrées alimentaires.

## Les entreprises peuvent contribuer de manière substantielle à des systèmes alimentaires plus durables, équitables et sûrs en exerçant leurs activités conformément aux ODD et à l’accord de Paris sur le changement climatique. De nombreux chefs d’entreprise du secteur alimentaire ont déjà pris des mesures importantes en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire. Les changements nécessaires sont compliqués et requièrent des stratégies partagées, globales, collaboratives et coopératives à long terme qui associent l’ensemble des acteurs tout au long de la chaîne alimentaire, ainsi que les secteurs auxiliaires.

## Dès à présent, les entreprises européennes du secteur de la pêche, de l’agriculture et de l’agroalimentaire s’emploient à progresser dans le domaine de la durabilité et à offrir aux consommateurs des produits qui favorisent des régimes alimentaires sains et durables conformément au pacte vert pour l’Europe. Cette transition nécessite des investissements et, parfois, du temps pour produire des résultats. Une fois les objectifs fixés, il convient d’accorder une certaine souplesse aux entreprises pour qu’elles donnent forme à leur contribution à la réalisation de ces objectifs, sans pour autant remettre ceux-ci en cause. En outre, l’indispensable transition écologique doit être compatible avec la situation économique des citoyens européens, tout spécialement dans le sillage de la crise de la COVID-19.

## Le Centre commun de recherche a publié récemment une étude[[9]](#footnote-9) qui conclut, à l’instar d’autres études de fraîche date, que la mise en œuvre des objectifs prévus par la stratégie «De la ferme à la table» aurait des incidences considérables sur la production agricole dans l’Union européenne. Leurs conclusions mettent en évidence la nécessité pour toute proposition législative avancée dans le cadre de la stratégie «De la ferme à la table» de prévoir des évaluations ex ante solides et scientifiques de son incidence, qui traitent de la durabilité dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Un cadre propice adéquat, qui traite entre autres choses de l’accès aux financements, de l’innovation et de la numérisation, sera déterminant pour aider les agriculteurs en vue de réaliser les objectifs de la stratégie «De la ferme à la table».

# **Principaux domaines d’action**

## **Favoriser l’innovation et faciliter l’accès des PME à l’innovation**

### La recherche et l’innovation peuvent être utiles s’agissant de favoriser un usage plus durable des entrants et des matières premières, comme par exemple dans le cas de l’agriculture de précision, des nouvelles techniques de sélection et d’un recours amélioré aux pratiques agroécologiques, de rendre plus durables les processus internes, par exemple en recourant aux énergies renouvelables pour produire, transformer ou livrer les denrées alimentaires, et de réduire les externalités, grâce par exemple à des emballages durables. L’innovation est nécessaire non seulement dans le domaine des questions environnementales mais aussi pour des aspects sociaux tels que la santé, le genre, le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité au travail, la liberté d’association et la négociation collective, des salaires et des revenus décents. Elle est tout aussi nécessaire pour permettre de produire un juste retour sur investissement dans un délai raisonnable[[10]](#footnote-10).

### Outre l’innovation technologique, l’innovation organisationnelle et sociale est aussi essentielle pour rendre les entreprises plus durables, qu’il s’agisse de recomposer leurs structures organisationnelles et leurs processus internes en accordant par exemple davantage d’importance aux politiques de lutte contre les discriminations et en faveur de l’égalité, ainsi que pour créer de nouvelles relations avec les parties intéressées, par exemple en tirant parti de la commercialisation numérique. Pour favoriser cette innovation, la numérisation et l’approfondissement de la culture organisationnelle interne sont essentiels. Il s’impose également d’intégrer la durabilité dans les processus d’organisation et de gouvernance.

### Les entreprises du secteur alimentaire se caractérisent souvent par leur fragmentation, leur petite taille et leur manque d’intégration horizontale et verticale. De ce fait, elles peinent à se frayer un accès à l’écosystème d’innovation. Des investissements publics dans les eaux, la logistique et les infrastructures numériques, couplés à davantage de ressources en faveur de la recherche et du développement, sont nécessaires pour ouvrir cet accès et permettre aux entreprises, y compris celles de taille petite ou moyenne, de tirer pleinement parti de leurs trajectoires d’innovation.

### En outre, il incombe un rôle essentiel à de nouveaux mécanismes, tels que par exemple les «laboratoires vivants» ou les «phares», visant à faciliter les relations entre les entreprises et les centres d’innovation et à favoriser la cocréation, associés à de nouveaux profils de spécialistes, tels que les courtiers en innovation, capables de tisser des liens entre les entreprises et les centres de recherche et d’innovation. Pour favoriser de tels investissements, il est essentiel d’établir une forte corrélation entre les indicateurs des plans nationaux pour la reprise et la résilience, des Fonds structurels et d’investissement européens et des objectifs de développement durable; une telle démarche doit également constituer une priorité à l’avenir.

### Des partenariats entre le secteur privé, les institutions, le monde universitaire et les centres d’innovation, la généralisation de la cocréation et un intérêt plus marqué des institutions financières peuvent déboucher sur des écosystèmes d’innovation fructueux. De tels partenariats peuvent aussi s’avérer utiles pour favoriser l’innovation territorialisée qui est particulièrement prometteuse au sein des systèmes alimentaires, sachant que l’intérêt que portent les consommateurs à la production et à la transformation des denrées alimentaires participe des contextes locaux et de leur culture. Des entreprises innovantes et performantes présentent un intérêt à titre d’exemple de nouvelles solutions durables, ainsi que pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques auprès des opérateurs.

## **Favoriser des chaînes alimentaires circulaires et efficaces dans l’utilisation des ressources et renforcer la bioéconomie**

### Des chaînes alimentaires circulaires optimisées et efficaces dans l’utilisation des ressources joueront un rôle essentiel dans la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. De nombreux angles d’attaque se présentent, tels qu’une utilisation efficace des ressources naturelles, la limitation des déchets, des emballages recyclables, réutilisables et compostables ou le renoncement à utiliser des plastiques à usage unique, pour n’en citer que quelques-uns. La plateforme des acteurs européens de l’économie circulaire[[11]](#footnote-11) constitue un réseau idoine pour s’inspirer, exposer des idées novatrices et apporter des solutions dans ce domaine.

### Une bioéconomie circulaire est un jeu où chaque participant est gagnant[[12]](#footnote-12). Valoriser et réutiliser la biomasse permet d’accroître le caractère durable des productions et peut susciter de nouvelles activités commerciales et possibilités de revenus pour les agriculteurs, les pêches et l’ensemble du système alimentaire. De ce fait, il s’impose d’être très attentif à l’ensemble du cycle de gestion de la biomasse, à savoir la production, la transformation, la valorisation et la réutilisation, la création de chaînes de production multi-produits liées au domaine médical, les matériaux, les bioraffineries et le secteur des énergies, la création de marchés pour les produits. Tout ceci fait intervenir de nombreux acteurs, parmi lesquels figurent non seulement les agriculteurs et les pêcheurs, les entreprises de transformation et de distribution de denrées alimentaires, mais aussi les citoyens, les collectivités locales, les sylviculteurs, les entreprises de gestion des déchets, les composteurs, les techniciens, les innovateurs et les entreprises du secteur de l’énergie.

## **S’approvisionner durablement**

### Les principales chaînes alimentaires devraient continuer à favoriser l’adoption par leurs fournisseurs de pratiques durables sur le plan environnemental, social et économique. Pour ce faire, il peut s’avérer utile de recourir à l’approche du devoir de diligence. Les principales entreprises devraient être à l’avant-garde, s’engager à agir en matière d’approvisionnement durable et intégrer celui-ci dans leur système de gestion[[13]](#footnote-13). Elles devraient également évaluer les incidences réelles et possibles de leurs chaînes d’approvisionnement et se fixer des objectifs en la matière. Pour ce faire, elles devraient adopter une méthodologie, et notamment des indicateurs, des systèmes de mesure et des objectifs, pour mesurer la performance de la chaîne de valeur et s’assurer qu’elle soit cohérente avec les normes reconnues au niveau international. Elles devraient également publier comme il se doit les objectifs qu’elles prévoient et les résultats qu’elles obtiennent.

### La Commission s’est engagée à favoriser des systèmes alimentaires durables en Europe et à l’échelle internationale. Il ne sera possible d’y parvenir que si le cadre législatif crée des conditions de concurrence réellement équitables entre les entreprises de l’Union européenne qui produisent des denrées alimentaires durables et leurs homologues des pays tiers, afin d’assurer une production forte, résiliente et durable. La politique commerciale de l’Union doit veiller à ce que les importations respectent les normes élevées de l’Union en matière de durabilité sociale et environnementale. Les accords commerciaux jouent un rôle déterminant pour garantir des conditions de concurrence équitables entre le marché intérieur et les importations, pour préserver la compétitivité[[14]](#footnote-14) des producteurs européens de denrées alimentaires durables et pour leur assurer une juste rémunération.

## **Le rôle de chaînes d’approvisionnement bien conçues: améliorer les systèmes d’emballage et de logistique pour réaliser les objectifs de neutralité climatique**

### Dans un contexte où les chaînes d’approvisionnement sont dans une large mesure mondiales, l’approvisionnement local, le cas échéant en recourant à plusieurs fournisseurs, joue un rôle important pour réduire l’incidence environnementale des chaînes de valeur alimentaires, en tout premier lieu en matière de logistique, et il favorise les économies locales. La pandémie de la COVID-19 a eu pour conséquence une perception croissante des denrées alimentaires locales comme des denrées de qualité, un aspect auquel les consommateurs s’attachent davantage. En outre, trouver un bon équilibre entre l’importation et la production locale de denrées alimentaires s’avérerait une stratégie adéquate pour parvenir à accroître la robustesse et la résilience des systèmes alimentaires.

### L’emballage durable consiste à utiliser des matériaux biodégradables et réutilisables, en promouvant le recyclage auprès des consommateurs. De nouvelles inventions de l’industrie chimique et leur intégration dans les pratiques des entreprises apportent des solutions innovantes aux problèmes environnementaux. Il existe dès à présent des gammes de bioplastiques entièrement biodégradables et compostables, produits à partir de la biomasse agricole, ce qui crée un circuit entièrement circulaire. Parfois, les matériaux biodégradables contribuent également à prolonger la durée de conservation et produisent ainsi une valeur ajoutée encore plus importante.

### Il est également possible de parvenir à réduire les émissions indirectes de la chaîne alimentaire en passant à des véhicules de logistique à faible incidence, en développant des chaînes d’approvisionnement plus efficaces, mieux organisées et le cas échéant, plus courtes, en renforçant les magasins d’alimentation locaux, en généralisant la numérisation et en améliorant les infrastructures logistiques.

## **Promouvoir l’éducation et un étiquetage transparent**

### Une consommation plus responsable et un intérêt plus marqué des pouvoirs publics, des entreprises et des consommateurs pour des régimes durables et sains, tels que le régime méditerranéen, sont essentiels pour parvenir à des systèmes alimentaires plus durables[[15]](#footnote-15). Il s’agit également de mieux comprendre les relations écologiques et la «valeur des denrées alimentaires», notamment l’incidence des pertes et du gaspillage alimentaires, le rôle des milieux économiques régionaux, la logistique des transports, l’importance d’une autosuffisance alimentaire stratégique, etc.

### Pour favoriser un tel changement, les systèmes éducatifs jouent un rôle fondamental[[16]](#footnote-16). Les entreprises du secteur alimentaire peuvent également jouer un rôle important si elles s’engagent à éduquer les consommateurs, et en particulier les enfants, à l’importance d’une production et d’une consommation durables des denrées alimentaires. Elles doivent poursuivre leurs efforts visant à des produits plus durables et plus sains[[17]](#footnote-17). Elles devraient également adopter des codes de conduite responsable pour leurs pratiques commerciales. Les entreprises du secteur alimentaire peuvent également promouvoir des modes de vie sains et durables grâce à leurs étiquettes ou labels, à leurs campagnes de commercialisation, à leurs médias sociaux, à leurs cantines d’entreprise et à leurs politiques de communication institutionnelle. Les pratiques d’étiquetage devraient mettre en évidence la contribution de chaque produit à un régime alimentaire sain et durable. Dans ce contexte, un cadre transparent pour l’étiquetage des denrées alimentaires durables aiderait les consommateurs à prendre des décisions d’achat informées et plus durables.

## **Repenser la finance**

### Les institutions financières doivent analyser les systèmes alimentaires dans une optique conforme aux caractéristiques propres au secteur. Les entreprises du secteur alimentaire ne peuvent pas être jugées à l’aune des mêmes critères que ceux appliqués à d’autres, comme cela a été longtemps le cas, car l’octroi du crédit et le retour sur investissement ne prennent pas en compte les critères à long terme de durabilité. Cet aspect importe d’autant plus au regard de la taille moyenne des entreprises du secteur alimentaire et de l’importance croissance que prend la durabilité. Les PME peinent davantage à accéder aux financements et à faire rapport de leurs réalisations en matière de durabilité.

### Pour ce qui est de la finance durable pour les PME, il convient de faire valoir que les critères d’examen technique aux fins de la taxinomie, qui sont par ailleurs bureaucratiques et complexes, pourraient s’avérer un obstacle pour les entreprises, et en particulier les PME, lorsqu’elles s’engagent ou se maintiennent sur leur trajectoire vers la durabilité.

## **Cibler les petites entreprises**

### Les cadres de responsabilité et les mécanismes de suivi sont en général taillés à la mesure des grandes entreprises. C’est également le cas dans le domaine de la durabilité.

### Les systèmes alimentaires européens se composent principalement de PME. De ce fait, il est besoin d’un soutien ad hoc pour aider les entreprises du secteur alimentaire au cours de la phase de transition. Ce soutien peut notamment consister à mettre en place des outils d’autoévaluation, à favoriser la constitution de réseaux entre entreprises, à mener des programmes éducatifs sur l’entrepreneuriat et la durabilité, à créer des communautés de pratiques, à promouvoir les bonnes pratiques, à faciliter l’accès aux écosystèmes d’innovation, à instaurer des incitations fiscales et financières au développement de l’entreprise et à faciliter l’accès aux marchés et aux informations de marché.

### Fournir un soutien et des orientations, y compris en matière de matériels et de logiciels des technologies informatiques, peut favoriser le développement et l’assise des PME au sein de la chaîne d’approvisionnement, ainsi qu’une meilleure intégration des objectifs de développement durables dans leurs stratégies.

## **Analyse comparative: autoévaluation, suivi, engagement, dialogue**

### Pour toute entreprise, les outils d’autoévaluation jouent un rôle déterminant pour se conformer au programme à l’horizon 2030. De tels outils doivent aider les entreprises quelle que soit leur taille, sans pénaliser les plus petites d’entre elles.

### Pour les entreprises de plus grande taille, il est besoin d’approches plus exhaustives et plus standardisées qui permettent des comparaisons. Pour les entreprises de plus petite taille, il convient d’assurer un soutien ad hoc. Compte tenu des particularités du secteur, il est essentiel qu’intervienne un dialogue étroit entre les différents acteurs du système alimentaire, tels que les entreprises, les institutions, les investisseurs, les consommateurs, les innovateurs et derechef les investisseurs.

## **Engagement des citoyens**

### Vu le rôle social que joue l’alimentation et son impact sur la durabilité environnementale et sociale, il convient de consulter les citoyens à l’occasion de la définition des politiques européennes, nationales et régionales, ainsi que des stratégies des entreprises. L’engagement des citoyens est tout particulièrement déterminant à l’échelon local afin de lier étroitement l’alimentation à la vie des villes et des régions[[18]](#footnote-18). Les politiques alimentaires locales contribuent également à réaliser cette démarche, étant donné qu’elles peuvent adopter une approche globale de l’alimentation en tirant parti des spécificités locales et en favorisant les initiatives de cocréation.

### L’exemple du programme LEADER[[19]](#footnote-19) montre que les groupes d’action locale peuvent apporter une contribution efficace à cet égard. La création de «conseils de la politique alimentaire» constitue un autre exemple qui démontre que l’engagement des citoyens aboutit à des solutions plus durables.

# **Une «grammaire de la durabilité»[[20]](#footnote-20) – Trouver le bon discours pour parler de la durabilité lors de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans l’industrie alimentaire**

## Les consommateurs, l’opinion publique, les autorités réglementaires, les investisseurs, les décideurs politiques et la société civile demandent aux entreprises du secteur alimentaire d’améliorer leurs performances en matière de durabilité. Cette même durabilité offre également de belles possibilités commerciales aux entreprises. Aussi la question n’est-elle pas de savoir s’il convient d’aligner l’industrie alimentaire sur le programme à l’horizon 2030 et sur l’accord de Paris pour le climat, mais comment y procéder.

## Il demeure cependant malaisé d’évaluer les performances sachant qu’il n’existe pas dans le secteur alimentaire d’indicateur unique et global de durabilité. En outre, il n’existe pas de solution universelle compte tenu des différences qui prévalent entre les segments de ce secteur et de l’importance de la taille de l’entreprise lorsque l’on envisage la durabilité de manière formelle. De ce fait, les entreprises de plus petite taille considèrent souvent la durabilité comme une source possible de nouvelles charges administratives plutôt que de nouvelles possibilités.

## Compte tenu des difficultés à trouver des mesures précises de l’alignement sur les objectifs de développement durable, les évaluations tendent pour l’heure à se centrer davantage sur l’exhaustivité des processus mis en place et sur le niveau de publication d’informations que sur des résultats concrets. Quoi qu’il en soit, une autoévaluation aide une entreprise à déceler des domaines d’amélioration, tant pour ce qui est de son alignement sur les objectifs de développement durable que de ses systèmes de planification. Elle contribue également à diffuser la culture de la durabilité au sein de l’entreprise.

## Une fois les objectifs planifiés, les entreprises du secteur alimentaire devraient définir des indicateurs cohérents, des systèmes de mesure et des objectifs concrets de durabilité qu’elles devront atteindre à court et à long terme, ainsi que définir des procédures pour publier leurs résultats. Toutefois, en raison des différences qui prévalent entre les cadres de responsabilité, il demeure malaisé de comparer la manière dont les objectifs sont fixés et dont sont effectuées les mesures y afférentes.

## Lorsqu’il s’agit en particulier des PME, il convient de mener les autoévaluations de manière constructive afin de familiariser les acteurs avec la «grammaire de la durabilité» plutôt que de mettre en place des analyses comparatives.

## Les entreprises devraient également intégrer des objectifs et des systèmes souples de mesure de la durabilité à leurs systèmes de gouvernance et de gestion. En l’absence de référence à des objectifs de durabilité dans le cadre des cycles budgétaires, des indicateurs clés de performance, des dispositifs de suivi et des parcours de carrière, il est extrêmement difficile d’améliorer les performances en matière de durabilité. Mener à bien une telle intégration n’est pas une tâche facile, tout spécialement pour les PME. Dans le même temps, elle offre l’occasion de réexaminer et de renforcer ces systèmes.

## Les entreprises qui s’engagent avec succès dans la durabilité devraient promouvoir leurs bonnes pratiques. Cette démarche contribue à démontrer que pour une entreprise du secteur alimentaire, et en particulier pour une PME, il est à la fois possible et avantageux d’être durable, et elle pourrait encourager d’autres entreprises à suivre son exemple. Dans le même temps, cette démarche peut accroître grandement la visibilité d’une entreprise et lui procurer de précieuses possibilités commerciales.

## L’initiative «L’adaptation du secteur alimentaire»[[21]](#footnote-21) du réseau de solutions pour le développement durable (connu sous son sigle anglais SDSN), après une analyse minutieuse des normes, des cadres et des initiatives mondiaux les plus communs en matière de durabilité, a défini un cadre d’analyse pour une entreprise, qui repose sur quatre piliers d’alignement avec les objectifs de développement durable. Ces piliers se présentent comme suit:

### des produits et des stratégies qui promeuvent des régimes sains et durables;

### des opérations commerciales et des processus internes durables;

### des chaînes d’approvisionnement et de valeur durables;

### une bonne citoyenneté d’entreprise.

## Chacun de ces piliers se compose de nombreuses thématiques différentes. Ces thématiques sont le résultat d’un processus d’itération rassemblant les travaux de recherche sur les rapports des principales entreprises mondiales du secteur alimentaire en matière de durabilité, de multiples interactions avec les entreprises, qu’elles soient grandes, moyennes ou petites, et leurs associations, sous la forme d’entretiens, d’ateliers et d’enquêtes, et d’une analyse des bonnes pratiques en matière de durabilité.

## Ce dispositif a abouti à la conception d’un outil d’autoévaluation auquel les entreprises peuvent recourir pour mettre en évidence les domaines où elles peuvent s’améliorer.

## L’initiative «L’adaptation du secteur alimentaire» constitue également le socle d’une plate-forme numérique qui met en lumière les bonnes pratiques. Le cadre de ces quatre piliers expose des exemples concrets d’objectifs, de cibles, d’indicateurs et de systèmes de mesure sélectionnés spécifiquement aux fins des entreprises du secteur alimentaire et alignés sur le programme à l’horizon 2030. En outre, il peut aider les entreprises à déterminer leurs indicateurs clés de performance, les investisseurs à suivre les mesures prises et les progrès accomplis par les entreprises du secteur alimentaire et les personnes chargées d’élaborer les rapports sur la durabilité à donner forme à ces derniers. Compte tenu des particularités de segments spécifiques de ce secteur, ce cadre a été adapté à l’intention des entreprises de petite taille dans les domaines de l’agriculture, de l’aquaculture et de la viticulture.

# **Cadre d’action pour l’alignement des entreprises du secteur alimentaire sur les objectifs de développement durable**

## Le CESE se félicite du code de conduite de l’UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables, qui constitue un élément important de la mise en œuvre de la stratégie «De la ferme à la table». La plupart des parties concernées estime de manière générale que la conception d’un code volontaire constitue un processus particulièrement utile qui a encore rapproché les partenaires de la chaîne d’approvisionnement alimentaire. Cette initiative constitue un point de départ et devrait se poursuivre pour servir de plateforme collaborative en faveur de pratiques commerciales responsables et durables.

## Toutefois, le CESE, en s’appuyant également sur les informations fournies par des entreprises et des parties intéressées, met en relief les limites d’une approche volontaire et souligne la nécessité d’adopter une réglementation et une législation afin d’assurer une transition rapide vers la durabilité. Ce processus implique en outre un réexamen des règles de concurrence afin de favoriser plus avant la coopération et la durabilité tout au long de la chaîne d’approvisionnement.

## En outre, le CESE souligne les faiblesses du code de conduite pour ce qui est de la dimension sociale et il déplore qu’il n’y soit fait aucune mention de la négociation collective. Le dialogue social importe grandement et il convient d’associer les partenaires sociaux tout le long de la chaîne. La trajectoire qui conduit à la durabilité devrait également produire des effets positifs sur les salaires et les conditions de travail.

## Le code de conduite ne prévoit pas non plus d’action visant à améliorer le caractère abordable de denrées alimentaires saines et durables. Un prix abordable des denrées alimentaires saines et durables aiderait les consommateurs à adopter des régimes sains et durables.

## Le code de conduite ne prévoit pas de mécanisme solide de suivi afin d’évaluer la pertinence, la mise en œuvre et l’incidence des engagements pris. Il s’impose de mettre en place une procédure adéquate de réexamen de la mise en œuvre du code de conduite sur le terrain afin de s’assurer de la concrétisation ou non des engagements et des déclarations individuels en faveur des objectifs souhaités. L’expérience montre que seul est fait ce qui est mesuré et suivi. De manière générale, un engagement plus marqué de la société civile (dialogue social) sera également déterminant pour le succès de la démarche. Un Conseil européen de la politique alimentaire plurilatéral et à plusieurs niveaux, tel que le CESE l’a proposé dans des avis antérieurs[[22]](#footnote-22), pourrait, entre autres, faciliter l’engagement de la société civile dans le suivi du code de conduite.

## Jusqu’à présent, ce sont principalement des entreprises de grande taille et multinationales qui ont adhéré au code de conduite. Afin que les PME deviennent une priorité des politiques alimentaires de l’Union européenne, il convient de susciter un environnement favorable pour appuyer et faciliter leur engagement en faveur du programme des objectifs de développement durable. Alors que les grandes entreprises disposent souvent d’ores et déjà de leurs propres services chargés des questions de durabilité, il apparaît que les PME ne disposent dans de nombreux cas que de ressources et de capacités limitées pour prendre en compte la durabilité dans leurs activités.

## Le CESE rappelle les conclusions de ses avis antérieurs, par lesquelles il demande d’accroître l’équité de la chaîne d’approvisionnement alimentaire, dont il reconnaît qu’elle fonctionne exceptionnellement bien dans toute l’Europe et permet ainsi d’assurer jour après jour l’accès des citoyens à des denrées alimentaires de qualité. Il est indispensable que les États membres appliquent rapidement la directive de l’Union sur les pratiques commerciales déloyales et d’autres mesures politiques de soutien afin de favoriser des systèmes alimentaires plus durables et résilients[[23]](#footnote-23).

## La Commission a récemment adopté sa feuille de route pour un cadre législatif en faveur d’un système alimentaire durable de l’Union européenne et en vue d’intégrer la durabilité à l’ensemble des politiques liées à l’alimentation[[24]](#footnote-24), comme le prévoit la stratégie «De la ferme à la table». Le CESE se félicite de cette initiative qui constitue une avancée au vu du besoin manifeste d’une réglementation et d’un certain degré de normalisation et d’harmonisation pour assurer la crédibilité et des conditions équitables de concurrence; il renvoie à sa recommandation d’encourager une politique alimentaire globale de l’Union européenne.

Bruxelles,le 9 décembre 2021

Christa SCHWENG
Présidente du Comité économique et social européen

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Avis du CESE sur la «Promotion de régimes alimentaires sains et durables dans l’Union européenne», [JO C190 du 5.6.2019, p. 9](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52018IE4568). [↑](#footnote-ref-1)
2. Avis du CESE sur le thème «Vers une chaîne d’approvisionnement alimentaire équitable», [JO C 517 du 22.12.2021, p. 38](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2021.517.01.0038.01.FRA&toc=OJ:C:2021:517:TOC). [↑](#footnote-ref-2)
3. [Nouvelle initiative – Système alimentaire durable de l’UE](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13174-Sustainable-EU-food-system-new-initiative_en), site de la Commission aux fins de consultation, en anglais. [↑](#footnote-ref-3)
4. Avis du CESE sur le thème «Vers une stratégie de l’Union européenne pour une consommation durable», [JO C 429 du 11.12.2020, p. 51](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020IE1596). [↑](#footnote-ref-4)
5. [Stratégie «De la ferme à la table»](https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy_fr) (site web de la Commission européenne, disponible en anglais). [↑](#footnote-ref-5)
6. Avis du CESE sur «La contribution de la société civile au développement d’une politique alimentaire globale dans l’Union européenne», [JO C 129 du 11.4.2018, p. 18](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:C:2018:129:TOC). [↑](#footnote-ref-6)
7. [Code of Conduct for Responsible Business and Marketing Practices](https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy/sustainable-food-processing/code-conduct_fr) («Code de conduite pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables»), Commission européenne (en anglais). [↑](#footnote-ref-7)
8. [Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires](https://www.un.org/fr/food-systems-summit). [↑](#footnote-ref-8)
9. Rapport du Centre commun de recherche de la Commission européenne, [*Modelling environmental and climate ambition in the agricultural sector with the CAPRI model*](https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/65064349-f0dd-11eb-a71c-01aa75ed71a1) («Modéliser les ambitions environnementales et climatiques dans le secteur agricole grâce au modèle CAPRI», uniquement en anglais). [↑](#footnote-ref-9)
10. À titre d’exemples de bonnes pratiques en matière d’innovation l’on peut citer: Irritec Corporate, l’un des leaders mondiaux du secteur de l’irrigation intelligente; Micronizzazione Innovativa SRL, une jeune pousse innovante qui a créé un produit novateur favorisant la rétention des eaux et une croissance rapide des plantes; Igloo, une jeune pousse innovante qui s’emploie à développer de nouvelles technologies pour appuyer l’agriculture en matière d’hydroponie; ou encore Agrorobotica, qui est active dans le domaine de l’agriculture de précision. [↑](#footnote-ref-10)
11. [Plateforme des acteurs européens de l’économie circulaire](https://circulareconomy.europa.eu/platform/fr) (PAEEC). [↑](#footnote-ref-11)
12. Avis du CESE sur «La bioéconomie – Contribution à la réalisation des objectifs de l’Union européenne en matière de climat et d’énergie, ainsi que des objectifs de développement durable des Nations unies», [JO C 440 du 6.12.2018, p. 45](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52018AE2466). [↑](#footnote-ref-12)
13. Parmi les exemples de bonnes pratiques, l’on peut citer Unilever, qui adopte une politique interne en vue de s’assurer un approvisionnement durable auprès de ses fournisseurs. [↑](#footnote-ref-13)
14. «[Si] l’Union veut se doter d’une politique alimentaire globale qui soit réellement pertinente pour les consommateurs européens, il est essentiel que les denrées alimentaires produites de manière durable dans l’UE soient compétitives. Cela signifie que le secteur agroalimentaire européen doit être en mesure de fournir des denrées alimentaires aux consommateurs à des prix incluant les coûts supplémentaires pour des critères tels que la durabilité, le bien-être animal, la sécurité alimentaire et la nutrition, mais également une juste rémunération pour les agriculteurs, tout en maintenant son statut de premier choix pour la grande majorité des consommateurs». Avis sur «La contribution de la société civile au développement d’une politique alimentaire globale dans l’Union européenne», paragraphe 5.8, [JO C 129 du 11.4.2018, p. 18](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52017IE2234). [↑](#footnote-ref-14)
15. Avis du CESE sur la «Promotion de régimes alimentaires sains et durables dans l’Union européenne», [JO C190 du 5.6.2019, p. 9](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52018IE4568). [↑](#footnote-ref-15)
16. Avis du CESE sur la «Promotion de régimes alimentaires sains et durables dans l’Union européenne», [JO C190 du 5.6.2019, p. 9](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52018IE4568). [↑](#footnote-ref-16)
17. Avis du CESE sur la «Promotion de régimes alimentaires sains et durables dans l’Union européenne», [JO C190 du 5.6.2019, p. 9](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52018IE4568). [↑](#footnote-ref-17)
18. Avis du CESE sur «La contribution de la société civile au développement d’une politique alimentaire globale dans l’Union européenne», [JO C 129 du 11.4.2018, p. 18](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:C:2018:129:TOC), et avis du CESE sur «Une stratégie alimentaire durable “de la ferme à la table”», [JO C 429 du 11.12.2020, p. 268](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=OJ:C:2020:429:TOC). [↑](#footnote-ref-18)
19. [https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld\_en](https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld_fr). [↑](#footnote-ref-19)
20. L’expression «Grammar of Sustainability» a été forgée par M. Elliot M. Tretter dans son livre «Shadows of a Sunbelt City» (La part d’ombre d’une ville au soleil). [↑](#footnote-ref-20)
21. [Fixing the business of food](https://www.barillacfn.com/en/publications/fixing-the-business-of-food/) («La mise en place de l’activité alimentaire») (en anglais). [↑](#footnote-ref-21)
22. Avis du CESE sur «La contribution de la société civile au développement d’une politique alimentaire globale dans l’Union européenne», [JO C 129 du 11.4.2018, p. 18](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:C:2018:129:TOC), et avis du CESE sur «Une stratégie alimentaire durable “de la ferme à la table”», [JO C 429 du 11.12.2020, p. 268](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=OJ:C:2020:429:TOC). [↑](#footnote-ref-22)
23. Avis du CESE sur le thème «Vers une chaîne d’approvisionnement alimentaire équitable», [JO C 517 du 22.12.2021, p. 38](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021AE2472). [↑](#footnote-ref-23)
24. [Nouvelle initiative – Système alimentaire durable de l’UE](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13174-Sustainable-EU-food-system-new-initiative_en), site de la Commission aux fins de consultation, en anglais. [↑](#footnote-ref-24)